

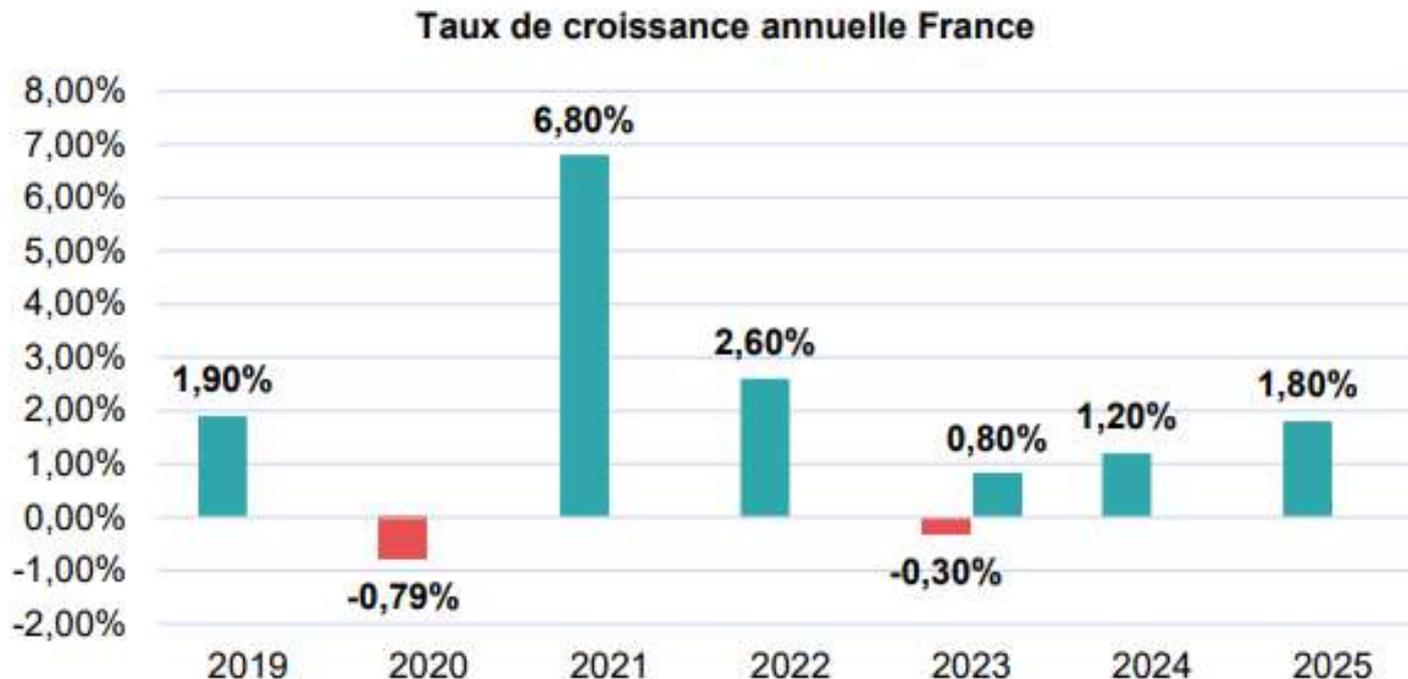


Rapport d'Orientation Budgétaire 2023

Conseil communautaire - 9 mars 2023

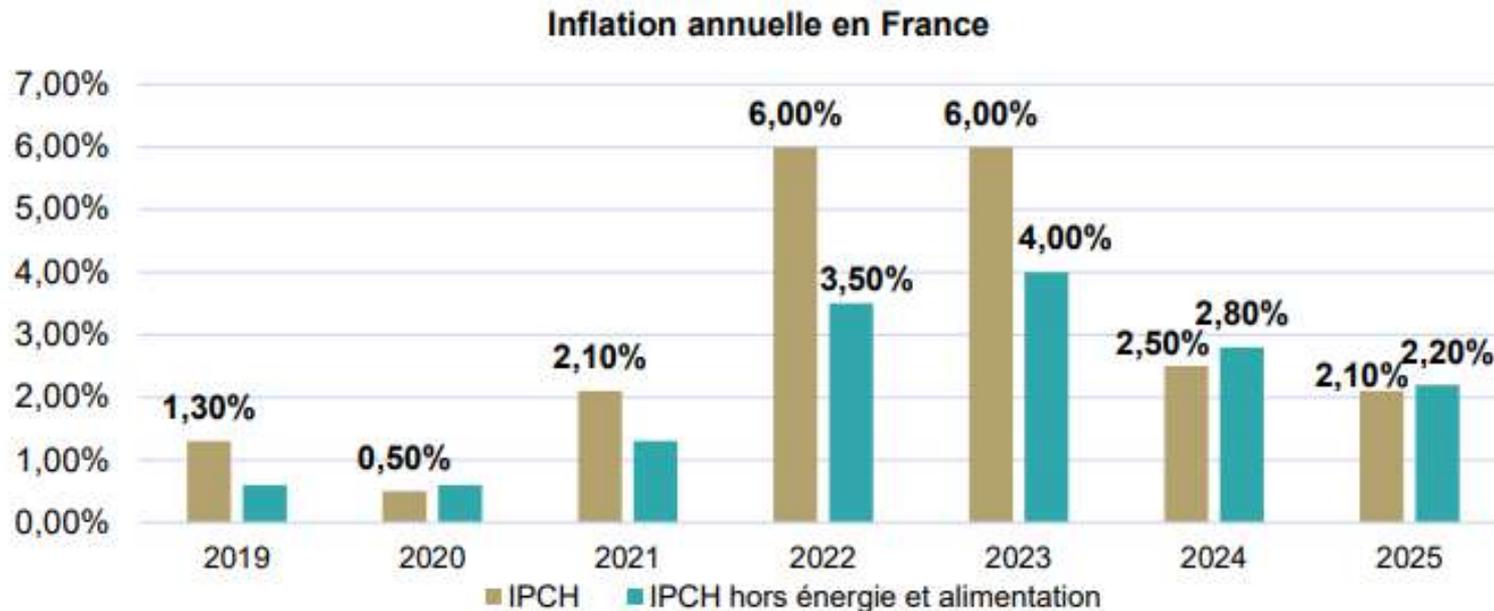
ELEMENTS DE CONTEXTE

Une prévision de croissance ralentie en 2023 avant une légère reprise en 2024



Source : Banque de France

Une hausse des prix de +6%/an en 2022 et 2023

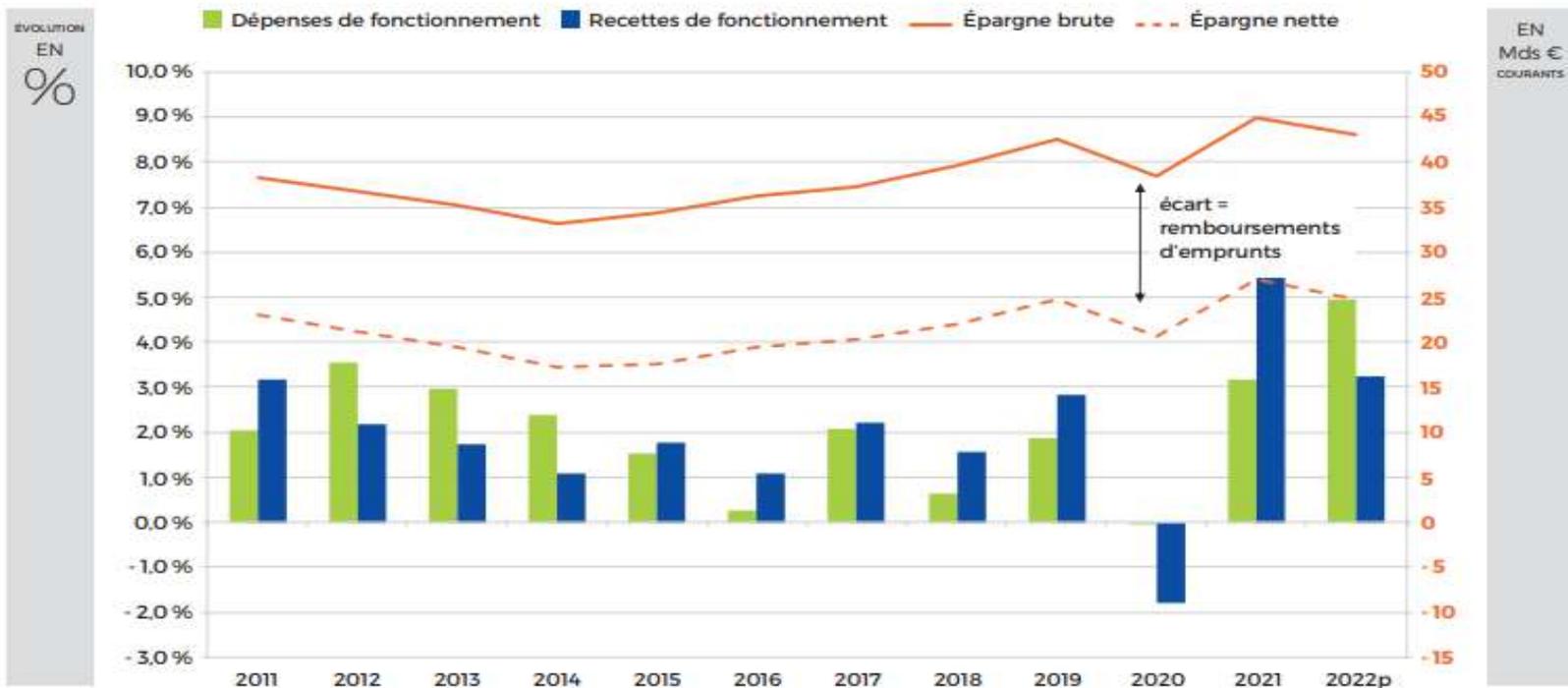


Source : Banque de France

Contexte et finances locales : un repli du niveau d'épargne en 2022

Les composantes de l'évolution de l'épargne brute des collectivités locales

© La Banque Postale

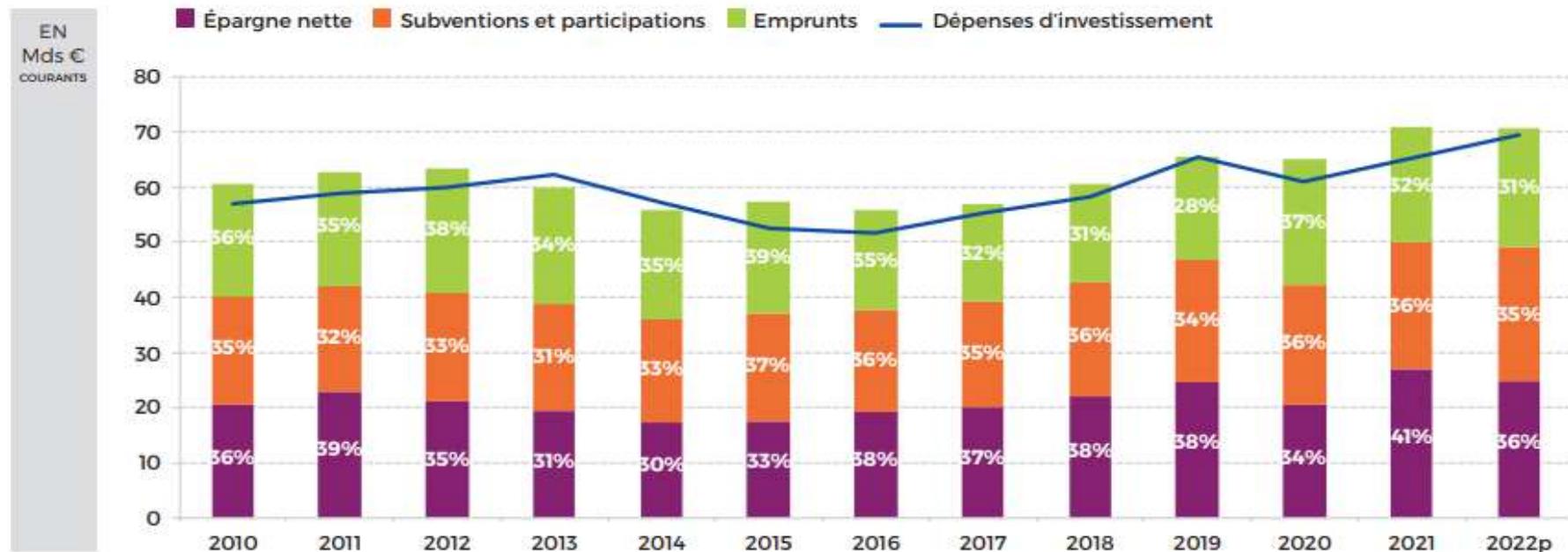


Source : balances DGFiP, prévisions La Banque Postale.

Investissement locaux 2022 : légère baisse des dépenses et repli du recours à l'épargne pour les financer

Financement des investissements locaux

© La Banque Postale

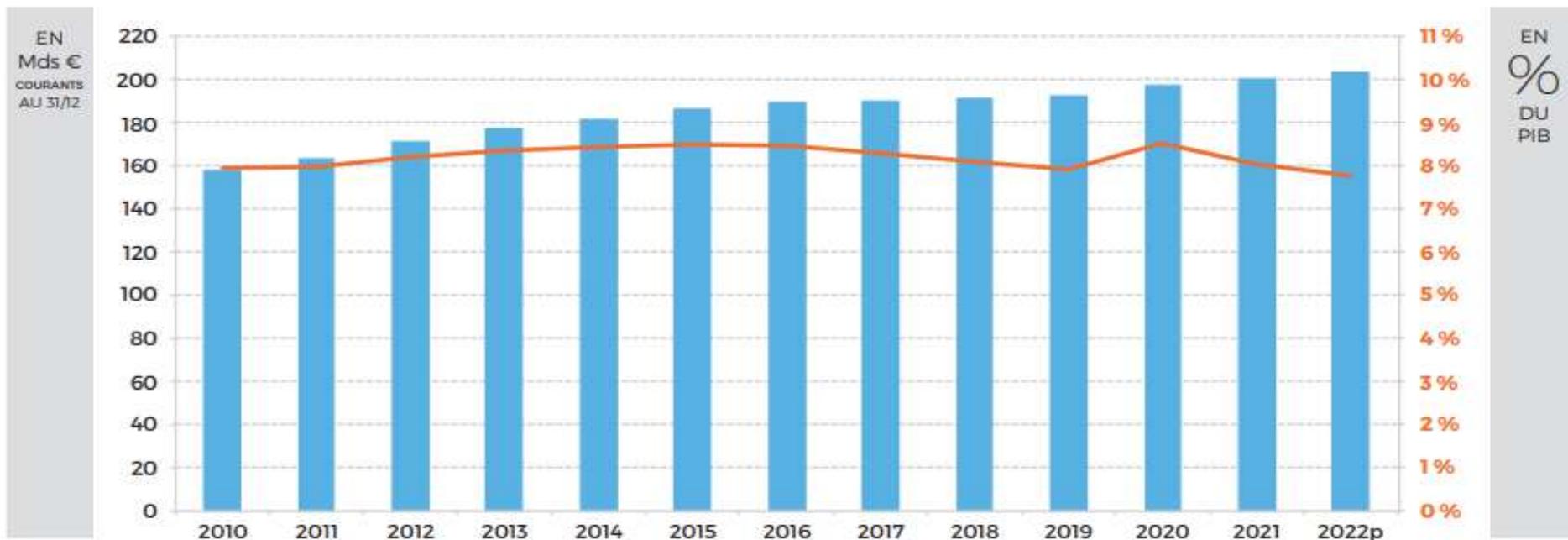


Source : balances DGFiP, prévisions La Banque Postale.

2022 : la dette des collectivités passe le seuil des 200 Mds€, soit moins de 8% du PIB

Encours de dette des collectivités locales

La Banque Postale



Source : balances DGFIP, prévisions La Banque Postale.

Principaux points :

- Une revalorisation des bases fiscales historique à +7,1%
- Un montant de DGF en légère hausse à 26,931 Mds€ (+320 M€ par rapport à 2022, dont +90 M€ pour la DSU et +200 M€ pour la DSR)
- La suppression de la CVAE (en deux ans pour les entreprises) => perte du dynamisme local lié aux nouvelles implantations malgré les compensations pour les collectivités : une part fixe correspondant à la moyenne des années 2020 à 2023, et une part dynamique de la fraction de TVA calculée au niveau national.
- Des mesures d'aides aux collectivités face à l'inflation énergétique : bouclier tarifaire et amortisseur électricité

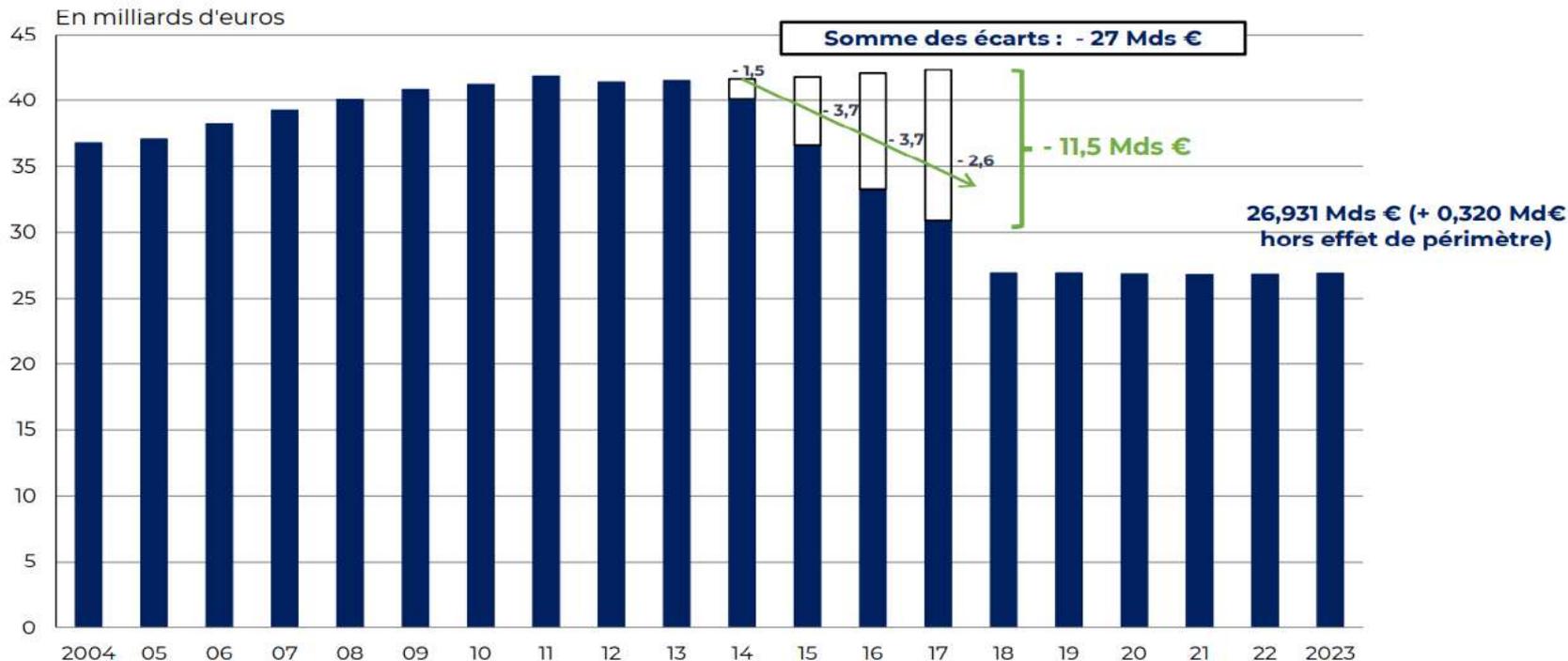
Coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales



Source : [Insee](#)

© La Banque Postale

Évolution de la dotation globale de fonctionnement (DGF)

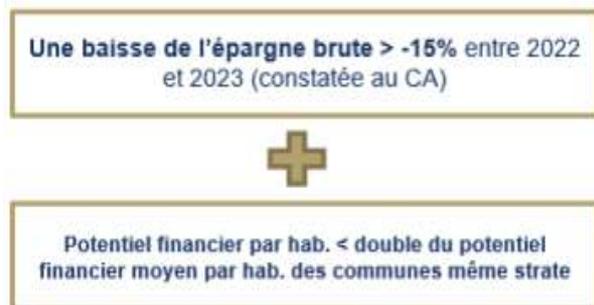


LOI DE FINANCES 2023

Article 113 - le filet de sécurité

(Demande en cours pour connaître l'éligibilité de la CA2BM en 2023)

Conditions et mode de calcul



LE MODE DE CALCUL



LOI DE FINANCES 2023

Article 181 – l’amortisseur électricité (demande en cours pour la CA2BM)

Principes et mode de calcul

LE PRINCIPE

Pourquoi ?	Compenser la hausse de l'électricité
Pour qui ?	Collectivités locales
Comment faire la demande ?	Retourner l'attestation d'éligibilité à son fournisseur d'électricité avant le 31 mars 2023 pour les contrats signés avant le 28 février 2023 et sous 1 mois pour les contrats signés après.
Sur quelle partie de la facture ?	L'amortisseur ne s'applique que sur la part variable énergie (hors abonnement, hors cout d'acheminement, hors cout de réseaux et hors taxes)
Comment les fonds seront versés ?	L'Etat versera directement au fournisseur d'électricité la partie correspondant à l'amortisseur d'électricité

LE MODE DE CALCUL



LA PREPARATION BUDGETAIRE 2023

Le budget général

Rétrospective financière 2019-2022

(pour l'année 2022, les données sont estimées, dans l'attente de l'approbation du compte administratif)

Prospective/année	2019	2020	2021	2022 prévisionnel	2023 indicatif
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	40 262 403 €	40 018 944 €	41 290 517 €	44 524 946 €	46 000 000 €
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	44 387 185 €	45 127 841 €	46 821 478 €	52 047 323 €	53 000 000 €
Epargne brute*	3 934 361 €	5 108 897 €	5 394 320 €	7 522 377 €	7 000 000 €
Taux d'épargne brute	9%	11%	12%	14%	13%

* Produit des cessions retraité

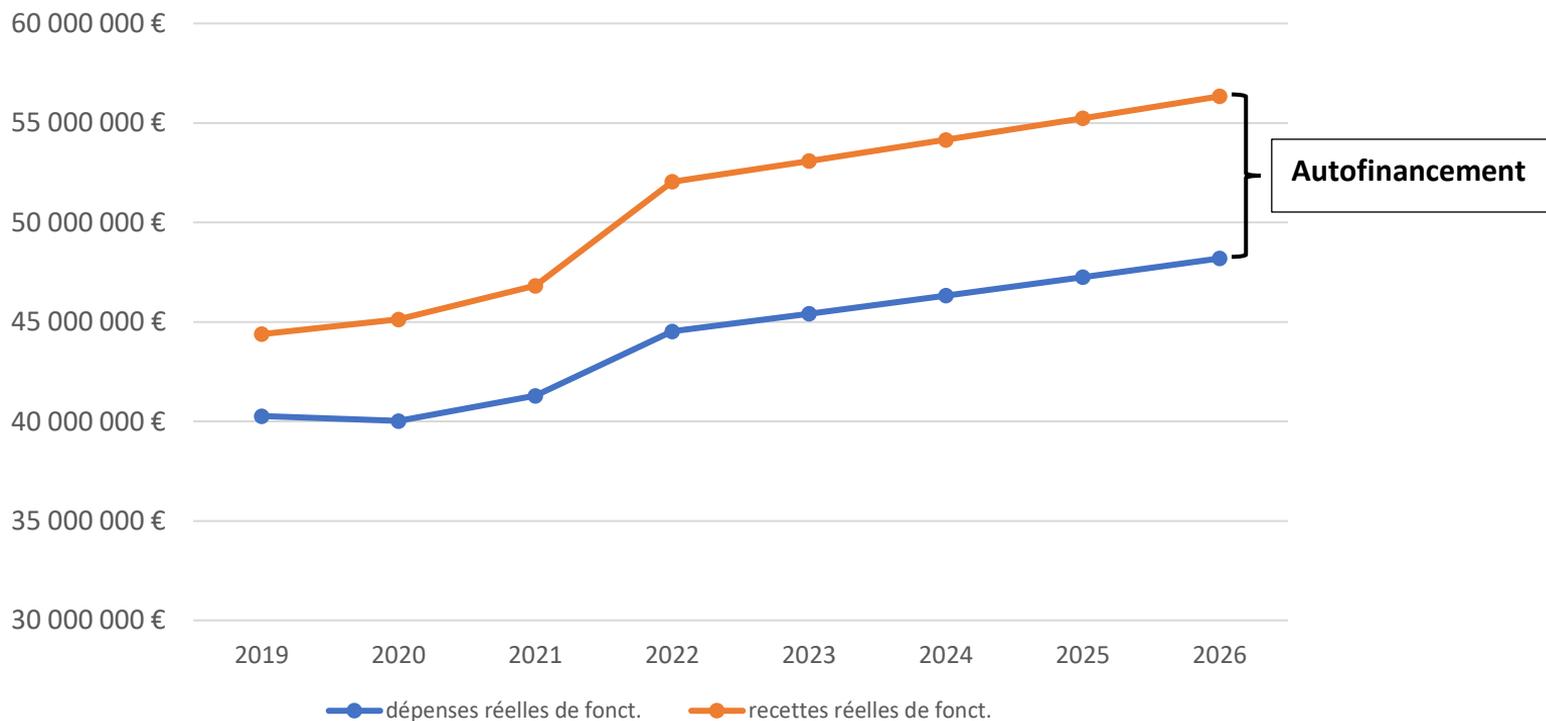
Entre 2021 et 2022 :

- Les RRF progresseraient de 11,2%, principalement impactée par la mise en place du versement mobilité (3,1 M€), la dynamique de la fiscalité directe locale sans augmenter les taux (+464 k€) et la fraction de TVA (+1,2 M€).
- Les DRF augmenteraient dans une moindre proportion à +7,2%, dans le sillage notamment de l'inflation pour les frais généraux (+950 k€, dont +400k€ pour le gaz et + 222 k€ de travaux en régie), de la revalorisation du point d'indice et du GVT pour les frais de personnel (+1,3 M€), et de la montée en puissance du budget transport (+850 k€ de participation)

Evolution et cible de l'autofinancement

(pour l'année 2022, les données sont estimées, dans l'attente de l'approbation du compte administratif)

évolution recettes et dépenses réelles de fonctionnement



LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES RECETTES : 63 M€

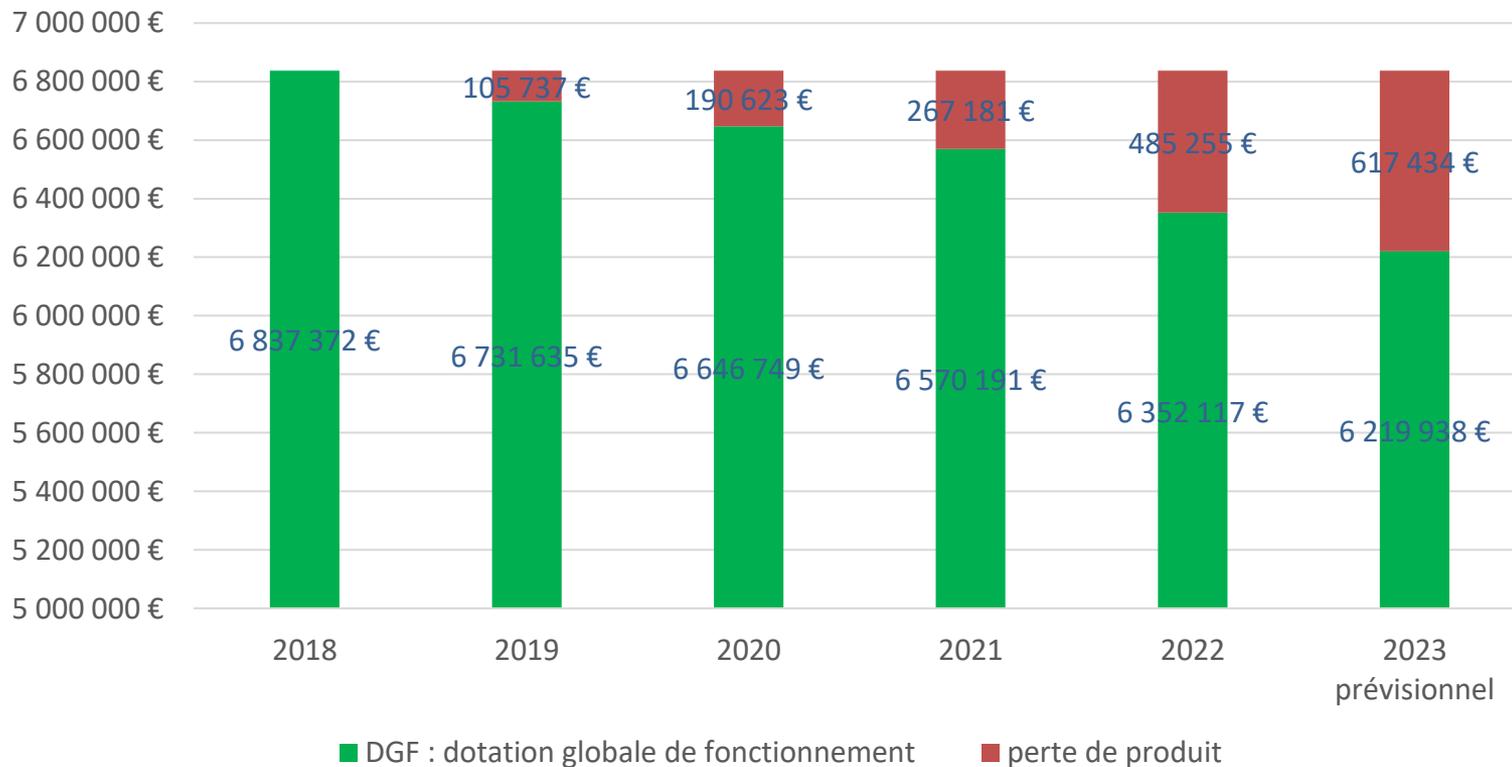
LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2023

Variations attendues par rapport à 2022

- Nouvelle baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement : - 132 179 €, soit -2%
- Pas de hausse des taux de la fiscalité directe locale : TH résidences secondaires, TF bâti et non bâti, Cotisation Foncière des Entreprises
- Dynamisme des bases fiscales : +1,09 M€ de produit supplémentaire estimé
- Ajustement proposé du produit de la taxe Gemapi pour couvrir le besoin de financement de la compétence : + 500 k€
- Dynamisme de la fraction de TVA : + 697 k€

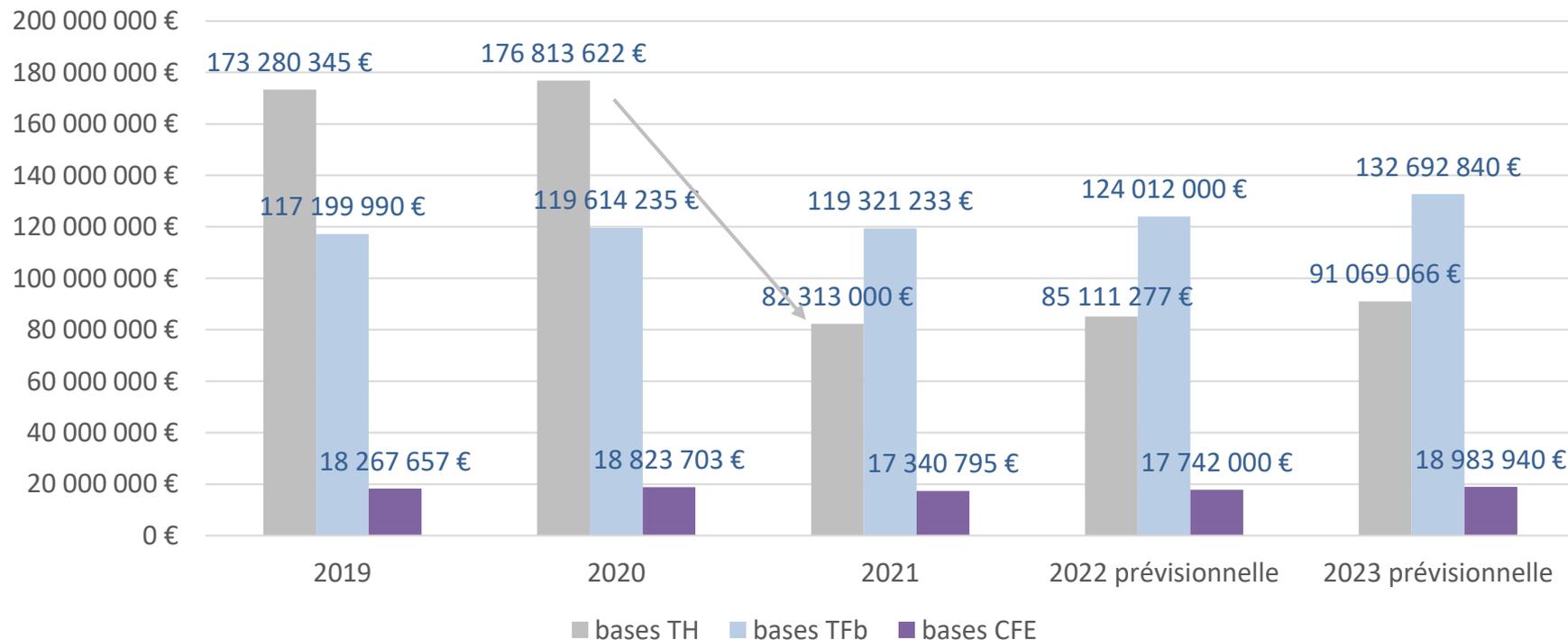
Recettes : une dotation globale de fonctionnement en constante érosion...

DGF : une perte de 485 255 € en 4 ans



Des bases fiscales dynamiques mais impactées à la baisse par les réformes successives de l'Etat : réduction de moitié de la valeur locative des locaux industriels, suppression de la TH sur les résidences principales => impact sur les bases d'imposition soumises au pouvoir de taux => **perte d'autonomie**

Evolution des bases d'imposition depuis 2019



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2023

Un excédent de fonctionnement en constante progression depuis 2019

Principales recettes de fonctionnement	CA 2019	CA 2020	CA 2021	2022 prévisionnel	2023 indicatif
013-atténuation de charges	85 228 €	68 418 €	260 406 €	216 987 €	150 000 €
70-produits des services, du domaine	1 898 732 €	2 020 009 €	2 270 677 €	2 365 231 €	2 350 000 €
73-Impôts et taxes	33 360 676 €	34 113 936 €	35 460 690 €	40 091 304 €	42 090 157 €
74-dotations et participations	8 256 118 €	8 265 769 €	8 014 117 €	7 755 091 €	7 622 192 €
75-autres produits de la gestion courante	548 190 €	608 372 €	595 071 €	1 475 419 €	550 000 €
76-produits financiers	0 €	750 €	4 500 €	4 500 €	0 €
77-produits exceptionnels	238 241 €	50 586 €	216 017 €	122 788 €	10 000 €
78-reprise sur provisions	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
042-opérations d'ordre	281 994 €	393 907 €	714 859 €	520 467 €	865 000 €
TOTAL Recettes année N	44 669 179 €	45 521 748 €	47 536 337 €	55 551 787 €	53 637 349 €
Excédent reporté	2 998 408 €	2 892 641 €	4 201 386 €	5 350 719 €	9 397 000 €
TOTAL RECETTES	47 667 587 €	48 414 389 €	51 737 722 €	57 902 506 €	63 034 349 €

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES : 63 M€

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023

Variations attendues par rapport à 2022 : un contexte très inflationniste qui incite à la prudence

- Hausse très prudentielle sur :
 - les **frais de personnel** : +1,7 M€ => anticipation de :
 - nouvelles hausses du point d'indice sur l'année 2023,
 - Coût de l'assurance statutaire en hausse,
 - l'impact du glissement vieillesse technicité (GVT)
 - divers aléas et imprévus

Certains postes sont cofinancés ou refacturés aux partenaires (+0,6 M€ en recettes estimées)

 - Les **frais généraux** portés à +1,5 M€ => impactés directement sur le coût matières premières, de l'énergie, des carburants et des fournitures (inflation de +6% en 2022, et +6% en prévision 2023)
- Des reversements aux communes et à l'Etat en très légère hausse : + 6k€
- Évolution de 2 à 2,3 M€ de la participation au budget transport (montée en puissance de la compétence mobilité depuis 2 ans) et de 400 à 600 k€ au budget immobilier d'entreprise (aménagement de nouvelles cellules artisanales)
- Participation au SDIS : +83 k€, soit 2M€ en 2023.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Des reversements aux communes et à l'Etat supérieur à 24 M€/an

014-atténuation de charges (principaux postes)	CA 2019	CA 2020	CA 2021	2022 prévisionnel	2023 indicatif
Attribution de compensation (AC) aux 46 communes membres	15 173 183 €	15 124 337 €	15 116 040 €	15 085 330 €	15 092 782 €
Reversements sur Fngir à l'Etat	9 224 124 €	9 224 124 €	9 224 124 €	9 224 124 €	9 224 124 €

Des reversions toujours très impactantes pour le budget. En 2022, **elles représentent 55% des dépenses réelles de fonctionnement**

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023

Des participations aux budgets annexes transport et immobilier d'entreprise volontaristes et abondées par rapport à 2022

65-autres charges de gestion courante (principaux postes)	CA 2019	CA 2020	CA 2021	2022 prévisionnel	2023 indicatif
6521-déficit budgets annexes (transport et immobilier d'entreprise)	760 000 €	895 000 €	1 550 000 €	2 400 000 €	2 900 000 €
6553-SDIS	1 878 973 €	1 889 654 €	1 889 856 €	1 924 724 €	2 008 000 €
657364-subvention à l'OTMCO	0 €	0 €	820 158 €	820 158 €	760 158 €
6574-subventions aux associations	1 274 058 €	1 361 183 €	852 627 €	605 371 €	800 000 €
Total	4 670 611 €	4 845 567 €	5 705 470 €	6 672 388 €	7 600 000 €

- Les subventions aux budgets annexes transport et immobilier d'entreprises : + 500 k€, soit 2,9 M€ en 2023
- Equilibre de la subvention à l'office de tourisme ajustée en 2023 à 760 k€
- Nouvelle hausse de la participation au SDIS

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023

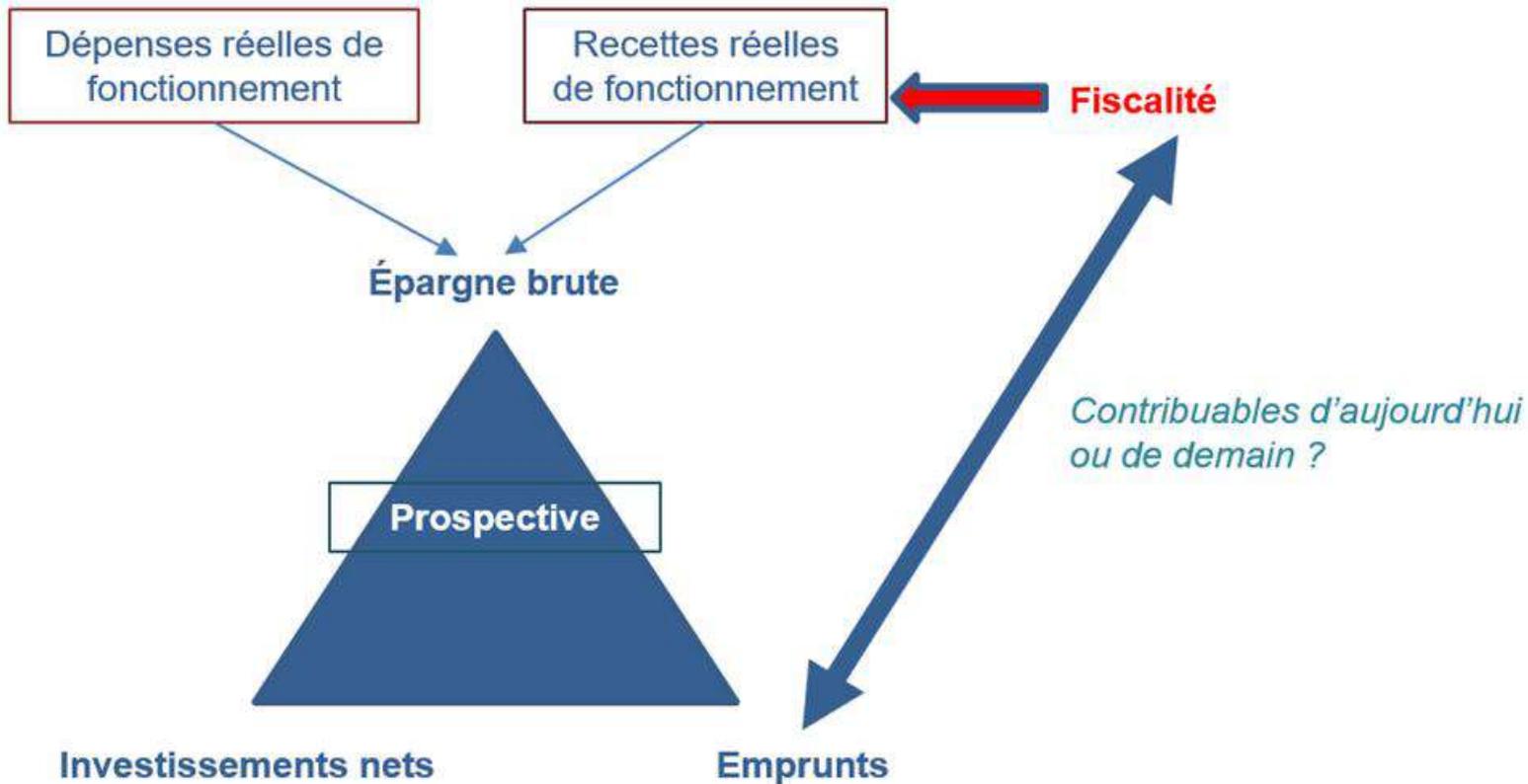
Un virement à l'investissement 2023 historique à +10,6 M€ qui permettra de limiter le recours à l'emprunt, tout en renforçant le niveau d'investissement

Principales dépenses de fonctionnement	CA 2019	CA 2020	CA 2021	2022 prévisionnel	BP 2023 indicatif
011-Charges générales	3 521 733 €	3 250 312 €	3 497 069 €	4 445 956 €	6 000 000 €
012-Charges de personnel	7 250 400 €	7 214 752 €	7 414 054 €	8 788 945 €	10 500 000 €
014-atténuation de charges	24 397 307 €	24 353 953 €	24 344 216 €	24 318 362 €	24 326 000 €
65-autres charges de gestion courante	4 670 611 €	4 845 567 €	5 705 470 €	6 672 388 €	7 600 000 €
66-frais financiers	377 928 €	330 332 €	301 750 €	291 663 €	450 000 €
67-charges exceptionnelles	44 424 €	24 027 €	27 957 €	7 536 €	100 000 €
68-dotations aux amortissements et provisions (ordre)	2 812 543 €	2 994 060 €	3 596 487 €	3 272 937 €	3 400 000 €
023-Virement à l'investissement (budgétaire)					10 658 349 €
TOTAL DEPENSES	43 074 946 €	43 013 003 €	44 887 004 €	47 797 789 €	63 034 349 €

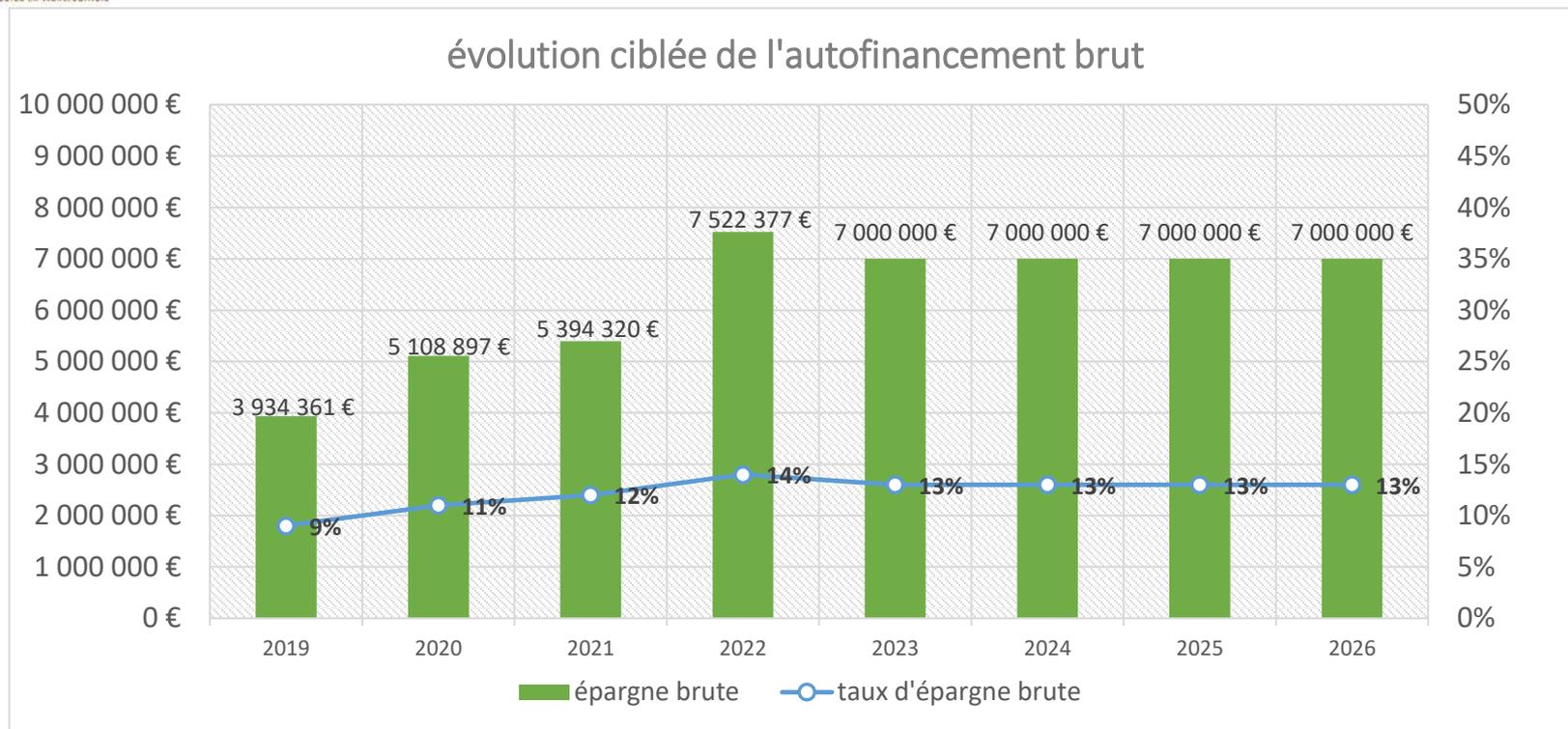
PROSPECTIVE FINANCIERE 2023-2026

**Une trajectoire à mettre en
corrélation avec le projet de territoire**

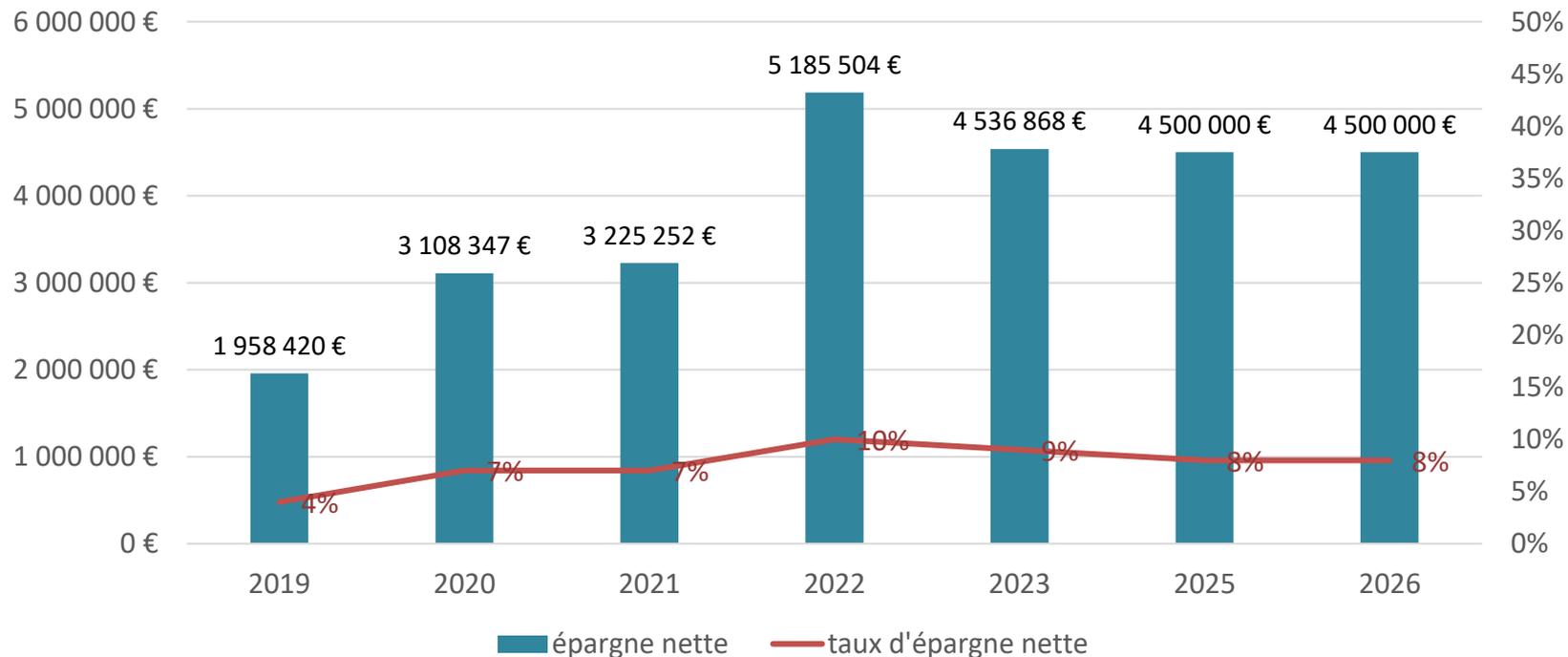
- Le projet de territoire
- La prospective 2023-2026 et le plan pluriannuel d'investissement
- Le pacte fiscal et financier
- Le projet d'administration

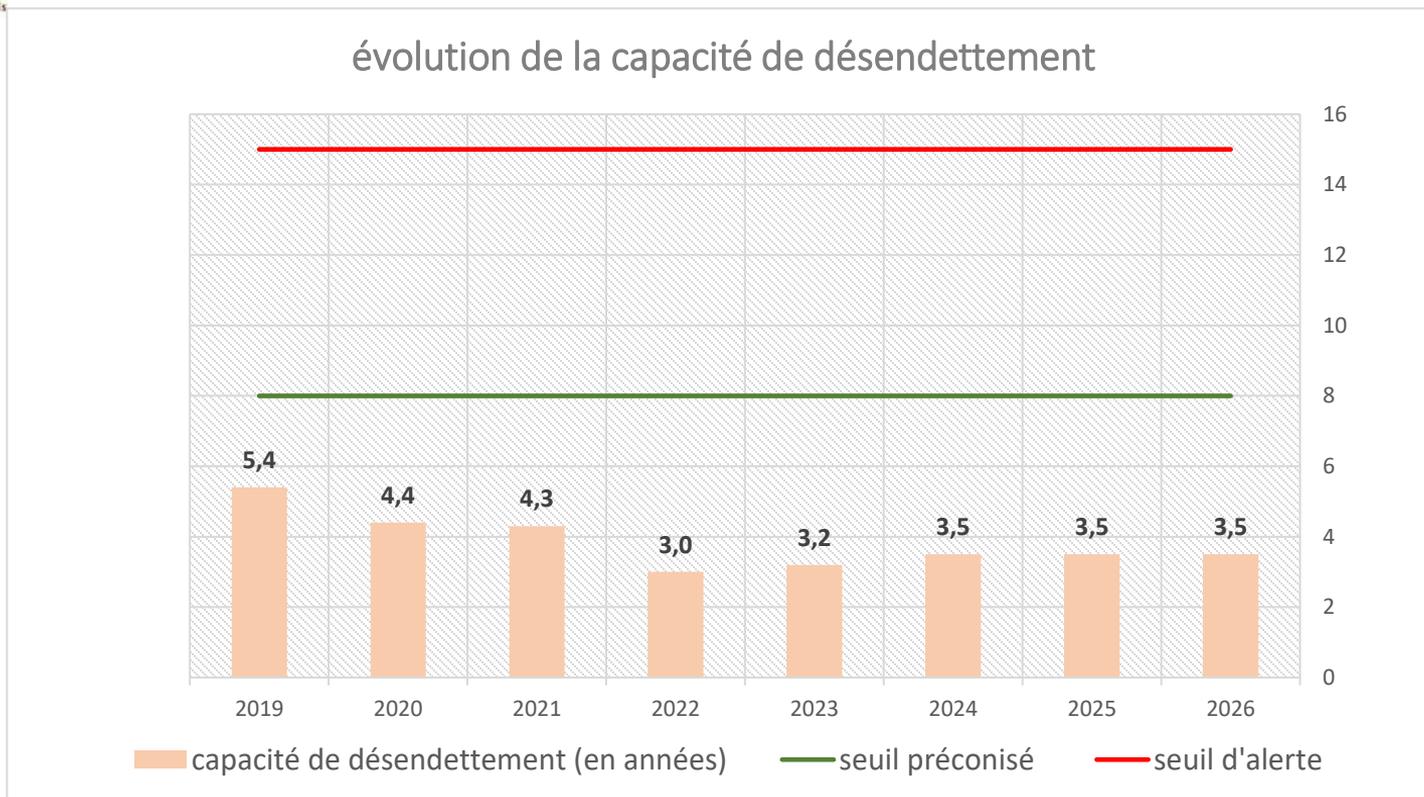


L'INDISPENSABLE MAINTIEN DE L'AUTOFINANCEMENT

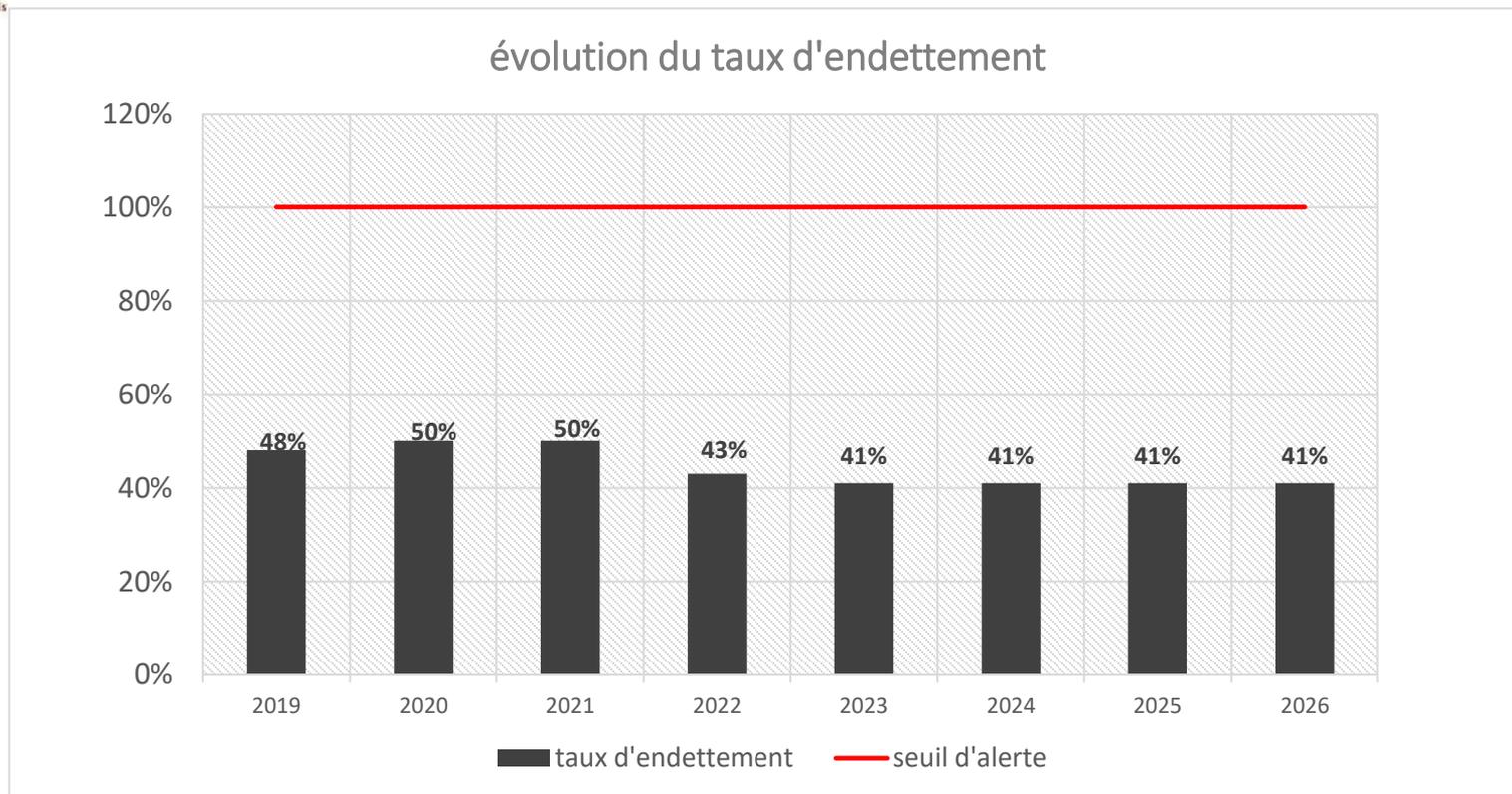


Évolution et cible d'épargne nette





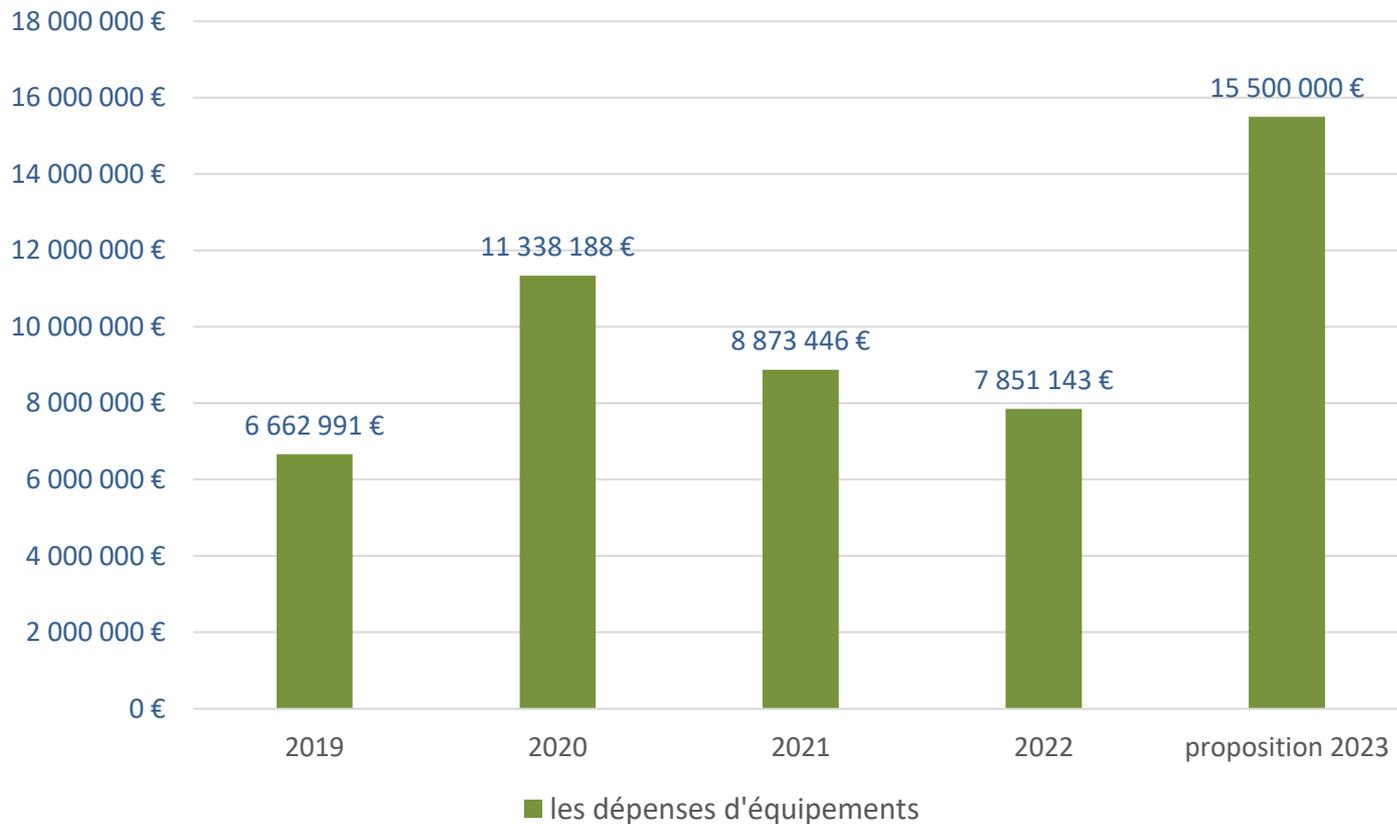
...ET LE TAUX D'ENDETTEMENT SOUS LES 100%



LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 26,6 M€

LES DEPENSES

LES DEPENSES D'EQUIPEMENT : UN NIVEAU SOUTENU



LES PRINCIPALES DEPENSES D'EQUIPEMENT : LES OPERATIONS A VENIR ENTRE 2023 ET 2025

Dépenses	2023 indicatif	2024 indicatif	2025 indicatif
Réhabilitation piscine de Berck-sur-Mer	1 300 000 €	3 500 000 €	200 000 €
Salle de Tennis (Ecuire)	610 000 €	-	-
Fonds de concours 2023-2025 aux communes*	1 000 000 €	2 000 000 €	1 500 000 €
Documents d'urbanisme	544 000 €	275 000 €	110 000 €
Stratégie numérique – informatique	500 000 €	500 000 €	500 000 €
TOTAL	3 954 000 €	6 275 000 €	2 310 000 €

* Enveloppe totale : **4,5 M€ sur 3 ans**, gérée en APCP (crédits annuels réajustables en fonction des demandes de versements effectifs, dans le respect des 4,5 M€ attribués)

LES PRINCIPALES DEPENSES D'EQUIPEMENT : LES OPERATIONS EN COURS, et à définir, en fonction des besoins et moyens sur les années 2024-2026, notamment en GEMAPI-E

Dépenses	CA 2020	CA 2021	2022 prévisionnel	2023 indicatif	2024-2026
Papi Bresle Authie	481 880 €	2 774 629 €	526 007 €	1 055 000 €	À définir
Requalification front de mer Merlimont	257 739 €	0 €	8 291 €	325 000 €	
Papi Canche	-	-	-	510 000 €	
Bureaux CA2BM Ecuire (futur siège)	77 228 €	336 €	256 500 €	740 000 €	
TOTAL	816 847 €	2 774 965 €	790 798 €	2 630 000 €	

LES PRINCIPALES DEPENSES D'EQUIPEMENT 2023

D'autres dépenses d'équipement seront proposées au budget 2023. Il s'agit notamment de/des :

-	La Gemapi (terre et mer) hors opérations	1 300 000 € , dont
○	<i>Etudes hydrauliques et topographiques</i>	
○	<i>Etudes préalables à la mise en œuvre de travaux de restauration</i>	
○	<i>Investigations écologiques et géotechniques</i>	
○	<i>Enrochements et entretien des bassins</i>	
○	<i>Réparations d'ouvrages et réfections de postes de refoulement</i>	
-	Réserves et acquisitions foncières	1 000 000 €
-	Le solde des fonds de concours « 2018-2021 » aux communes	921 000 €
-	Le Pluvial	700 000 €
-	Travaux piscine d'Etaples	370 000 €
-	La mobilité (études, pôles gare, véloroute, abris bus)	350 000 €
-	L' Habitat (opah, primes accédants...)	328 000 €
-	Etudes et travaux aux remparts de Montreuil-sur-mer	287 000 €
-	La défense incendie	265 000 €
-	Acquisition et pose de panneaux photovoltaïques	250 000 €
-	Investissement courant (voirie, matériels, espaces verts, sports)	223 000 €
-	Travaux et aménagements aux locaux de la Gendarmerie	200 000 €
-	Aides aux entreprises (développement économique)	150 000 €

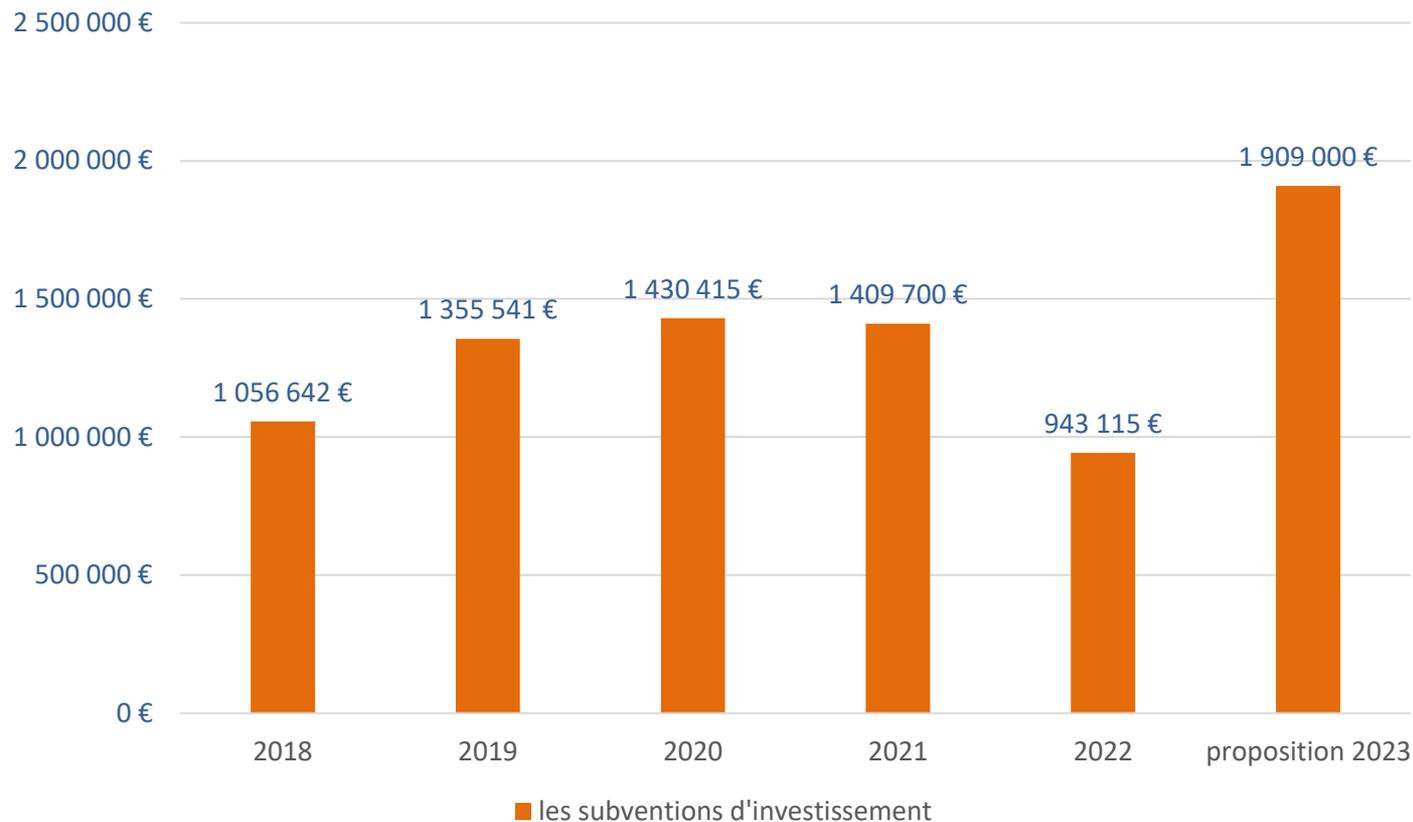
LES AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2023

- Le remboursement de la dette : 2 550 000 €
- Les attributions de compensation (en investissement) : 217 000 €
- Les restes à réaliser (2022) : 4 453 000 €
- Autres (dont opérations sous mandats) : 600 000 €
- Les écritures d'ordres : 865 000 €

LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 26,6 M€

LES RECETTES

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : LES SUBVENTIONS



Les opérations en cours ou à venir :

Recettes	CA 2020	CA 2021	2022 prévisionnel	2023 indicatif
Papi Bresle Authie	65 977 €	161 219 €	71 770 €	648 942 €
Réhabilitation piscine de Berck-sur-Mer	-	-	-	500 000 €
Salle de Tennis (Ecuire)	-	-	-	301 000 €
TOTAL	65 977 €	161 219 €	71 770 €	1 449 942 €

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2023

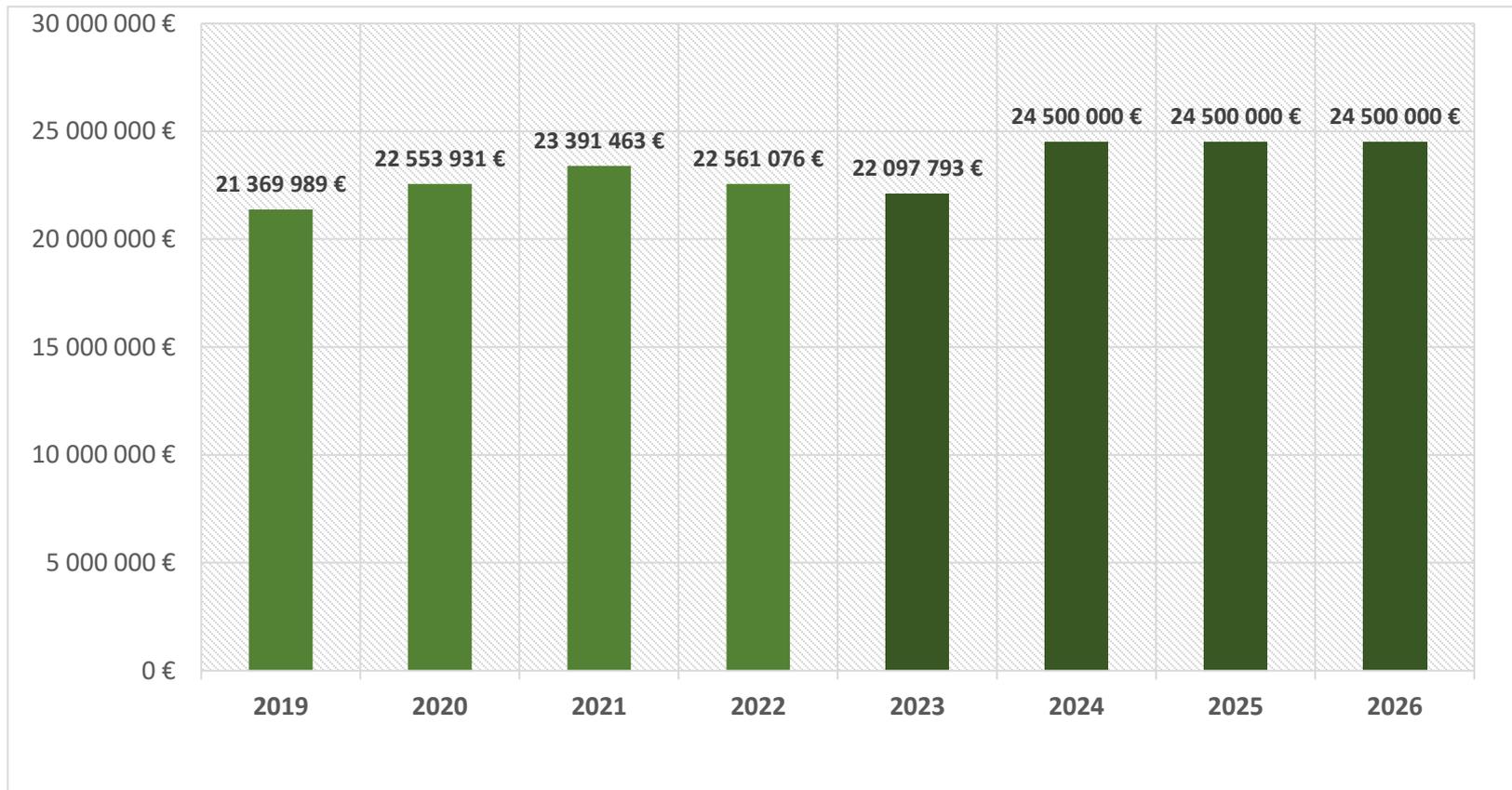
- **Les subventions :** 1 909 000 €
- **Le FCTVA :** 1 549 091 €

- Les restes à réaliser (2022) : 6 446 000 €
- Les écritures d'ordre : 3 400 000 €
- Le virement de la section de fonctionnement : 10 658 349 €

- **L'emprunt d'équilibre est limité à :** 2 000 000 €

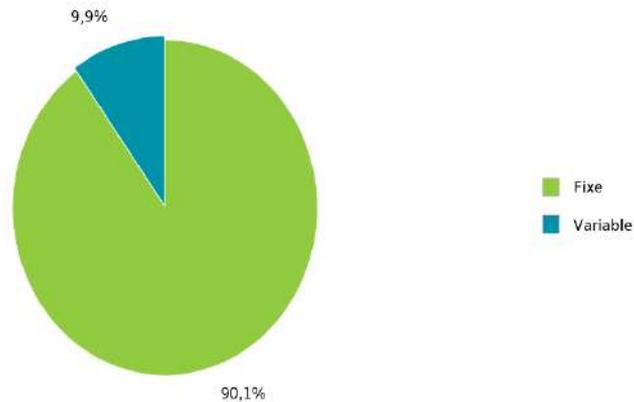
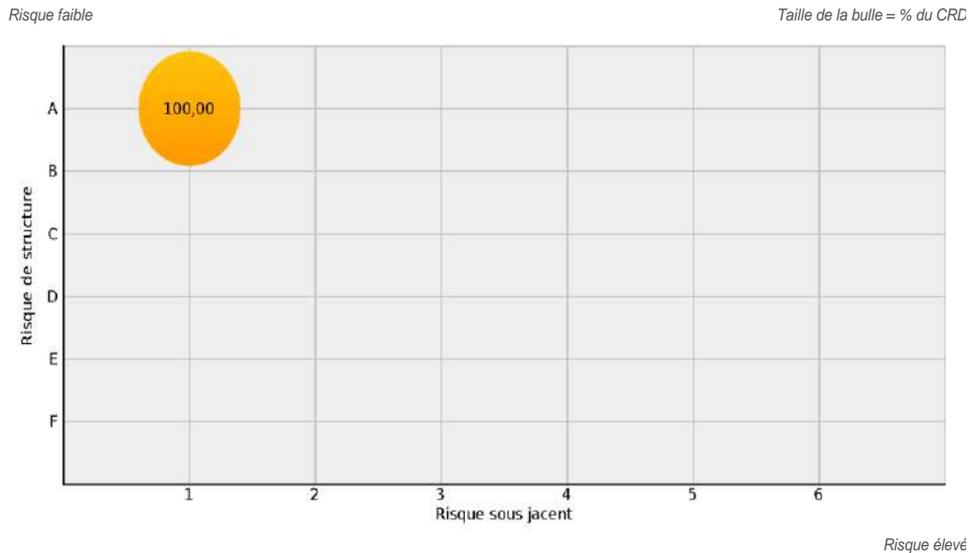
LA DETTE

Evolution du stock de dette et montant maximal 2024-2026



Eléments relatifs à la dette

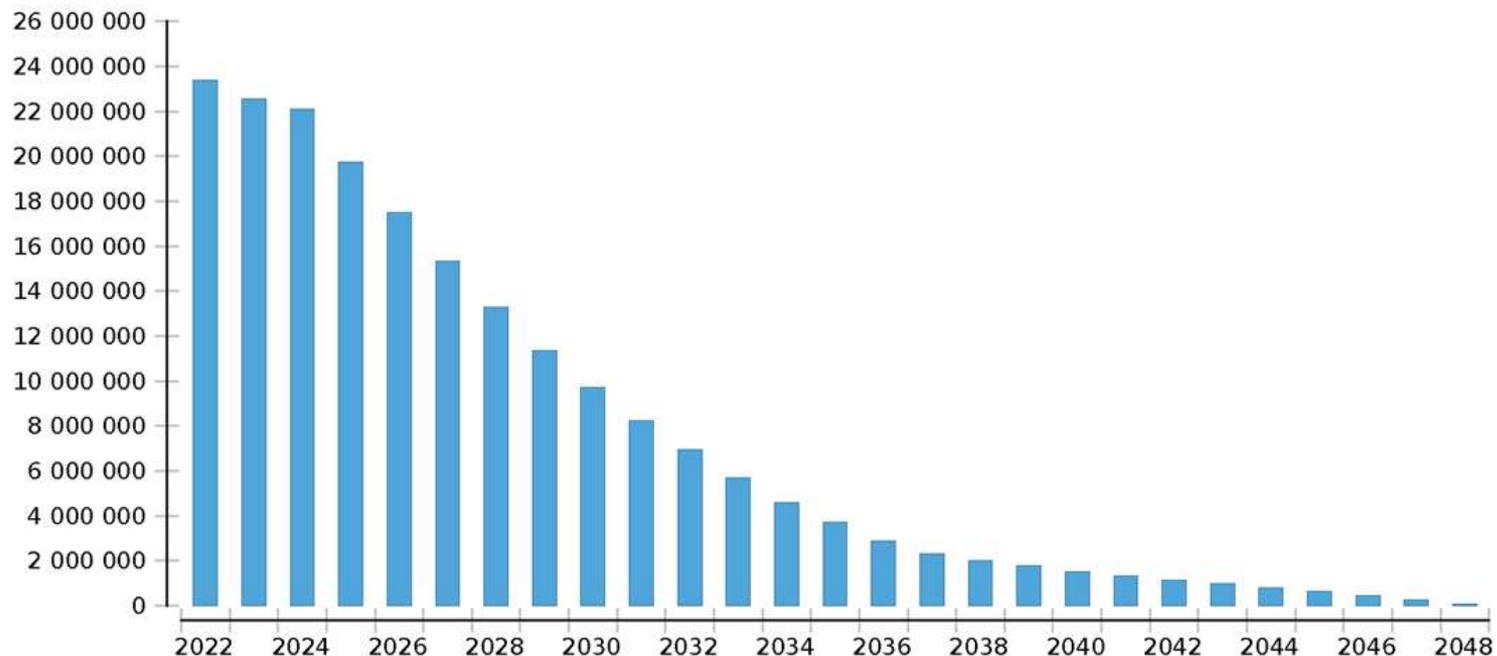
Classification de la dette selon la charte Gissler : une dette totalement sécurisée et composée à plus de 90% de taux fixe



Éléments relatifs à la dette

Un profil d'extinction rapide (hors emprunt nouveau) :

Évolution du capital restant dû



LES BUDGETS ANNEXES

LES BUDGETS ANNEXES

- **La collecte et valorisation des déchets**

Ce budget annexe reprend la collecte en porte à porte ou en apports volontaires des déchets. Deux modes de gestion assurent l'exercice de la compétence : en régie et en délégation de services publics. Deux zones couvrent le territoire : les communes de l'ex-ccmto et les autres communes. Le budget est financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Budget 2023 : 21,06 M€ en fonctionnement, 8,84 M€ en investissement

Les principales dépenses comprennent les participations au SMTT (*5,3 M€ en 2021, 6,6 M€ en 2022, 7,8 M€ estimés en 2023*), les frais de personnel (3,6 M€), le contrat du délégataire (3,9 M€) le carburant (550 k€). Sont également prévus en 2023 : l'achat de chargeuses, un broyeur, une benne à ordures ménagères, un camion, une nouvelle tranche de colonnes enterrées, des bacs et composteurs.

Le produit de la TEOM est estimé à 13,9 M€.

L'excédent de fonctionnement 2022 estimé : 4,1 M€, en investissement : 5,2 M€.

Dettes en capital : 485 k€ fin 2022. Pas d'emprunt prévu en 2023.

LES BUDGETS ANNEXES

- **Le Transport**

Trois thématiques sont couvertes : scolaire, urbain et transport à la demande (TAD). La compétence monte en puissance depuis 2021, avec le transfert du transport scolaire de la Région Hauts-de-France vers les EPCI, dont la CA2BM, et le déploiement progressif du transport urbain. Le versement mobilité a été mis en place en 2022, au taux de 0.8%.

Budget 2023 : 5,77 M€ en fonctionnement, 248 k€ en investissement

Les principales dépenses : le transport scolaire (2,4 M€), l'urbain (2,6 M€), la billettique (82 k€), le personnel (380 k€), l'étude sur le schéma directeur d'accessibilité (25k€), du mobilier urbain (100 k€) et la pose de bornes d'information voyageurs numériques (84 k€).

En recettes : 3,1 M€ de la Région (pour le scolaire), 2,3 M€ du budget général (reversement d'une partie du Versement Mobilité) et 383 k€ de résultat reporté en fonctionnement et 108 k€ en investissement.

Le budget n'a pas de dette. Aucun recours à l'emprunt n'est prévu en 2023.

LES BUDGETS ANNEXES

- **Immobilier d'entreprise**

Ce budget assure le financement des activités de la maison des entreprises et des ateliers relais.

Budget 2023 : 876 k€ en fonctionnement, 667 k€ en investissement

Le budget intègre les hausses énergétiques et travaux en régie à la MDE (50 k€). Sont également proposées en dépenses : les frais financiers (142 k€), le personnel (65 k€), le lancement des travaux pour de nouvelles cellules artisanales : études, raccordements (196 k€), ainsi que l'acquisition de terrains appartenant au CHAM (situés à Campigneulles-les-Petites).

En recettes : 600 k€ de subvention d'équilibre du budget général (contre 400 k€ l'an dernier), les produits de gestion (loyers et redevances d'occupation) : 131 k€, et l'excédent reporté estimé à 84 k€.

Dette : 4 M€. Aucun recours à l'emprunt n'est prévu en 2023.

LES BUDGETS ANNEXES

- **L'assainissement collectif**

Ce budget assure le traitement des eaux usées. La compétence est exercée via 3 contrats en délégation de service public.

Budget 2023 : 10 M€ en fonctionnement, 11,5 M€ en investissement

Les principales dépenses : 900 k€ de frais généraux (prudence liée à l'inflation) dont 200 k€ pour l'étude diagnostic assainissement/pluvial (zonage), le personnel (730 k€), les frais financiers (1,4 M€), mais également 2 M€ pour les travaux et opérations sur les réseaux, et 3,1 M€ en remboursement de dette (capital).

En recettes : 5,2 M€ de redevances et participations assainissement collectif, 712 k€ du fond d'aide (liés à la désensibilisation d'un prêt à risque en 2016), 3,6 M€ en affectation au compte 1068, et 402 k€ de subventions (agence de l'eau) sont attendus. L'excédent de fonctionnement s'élève à 2,8 M€, contre 4,4 M€ en 2022 et 3,7 M€ en 2021.

Dette : 30,4 M€. **Aucun recours à l'emprunt n'est prévu en 2023.** La stratégie vise à utiliser le fonds de roulement, ne pas recourir à l'emprunt (jusque 2027), et ainsi ne pas supporter inutilement plus d'intérêts.

LES BUDGETS ANNEXES

- **L'assainissement non collectif**

Ce budget finance les services d'assainissement des usagers non raccordés à l'assainissement collectif sur toutes les communes de la CA2BM. Il assure des missions imputées uniquement en section de fonctionnement (frais de personnel, maintenance, participations aux frais de réhabilitations des usagers).

Budget 2023 : 511 k€ en fonctionnement, pas de section d'investissement.

Les principales dépenses : 343k€ de frais généraux, 152 k€ de personnel.

En recettes, l'excédent antérieur estimé à 321 k€, et la redevance d'assainissement non collectif associée aux vidanges de fosses (190 k€) financent la compétence.

Pas de dette. Aucun recours à l'emprunt n'est prévu en 2023.

LES BUDGETS ANNEXES

- **L'eau potable**

Ce budget finance la production et la distribution d'eau potable via la régie et des contrats en délégations de service public. Le budget fait l'objet d'une attention particulière.

La trajectoire financière (intégration d'anciens syndicats) nécessite des mesures correctrices pour restaurer le niveau d'autofinancement. Un effort sur les dépenses (frais généraux, personnel) ainsi que sur les recettes est préconisé. L'objectif est d'atteindre 1,5 M€ d'autofinancement en 2025, et ainsi continuer à investir sur les réseaux.

Budget 2023 : 6,9 M€ en fonctionnement, 7,4 M€ investissement.

En 2023, les dépenses maitrisables directement seront ajustées à la baisse, et les travaux en régie favorisés, permettant une nouvelle réduction des charges de 200 k€ par rapport à 2022, après une 1^{ère} réduction de 230 k€ entre 2022 et 2021. Les principaux postes : 1,5 M€ de frais généraux, 1,29 M€ de personnel, 880 k€ de reversements à l'agence de l'eau, 3,8 M€ pour l'usine de traitement (une autorisation de programme sera créée) et 1 M€ pour les réseaux (études et travaux, hors travaux en régie).

En recettes : 5,4 M€ de tarification, 239 k€ de cessions et produits exceptionnels, 251 k€ de subventions et 602 k€ d'avances remboursables (à taux fixe 0%, agence de l'eau) sont attendus. L'excédent, estimé à 3,7 M€, permettra de financer l'usine de nitrate en 2023. Il est lié aux 3,5 M€ d'emprunts souscrits l'an dernier pour ce projet.

Dette : 10,3 M€. Hors avance de l'agence de l'eau, aucun recours à l'emprunt n'est prévu en 2023.

LES BUDGETS 2023

SYNTHESE

- Des disparités selon les budgets
- Une vigilance renforcée sur les postes énergétiques (électricité et gaz)
- Un travail à poursuivre en 2023 et 2024 en eau potable, pour permettre un retour à l'équilibre et stabiliser la trajectoire financière
- Une montée en puissance de la compétence transport – mobilité
- Un soutien accru à l'immobilier d'entreprise
- Un niveau d'investissement soutenu et volontariste
- Élaboration et/ou ajustement des perspectives financières 2023-2026 par budget

Recours à l'emprunt limité à 2 M€ sur le budget général, aucun emprunt (hors avance remboursable à 0%) sur les budgets annexes, soit **-4 M€ de dette en 2023.**

SYNTHESE GENERALE

LES BUDGETS PREVISIONNELS 2023 CONSOLIDES

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
PRINCIPAL	63 034 349 €	26 682 000 €	89 716 349 €
DECHETS	21 068 000 €	8 840 000 €	29 908 000 €
TRANSPORT	5 777 000 €	248 946 €	6 025 946 €
IMMOBILIER D'ENTREPRISE	876 000 €	667 000 €	1 543 000 €
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	10 085 000 €	11 503 000 €	21 588 000 €
ASST NON COLLECTIF	511 300 €	0 €	511 300 €
EAU POTABLE	6 916 000 €	7 456 000 €	14 372 000 €
TOTAL	108 267 649 €	55 396 946 €	163 664 595 €

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Vous trouverez prochainement le compte-rendu de la réunion
sur l'extranet www.ca2bm.fr
ou sur votre application mobile Nextcloud